

Procès-Verbal de la séance du vendredi 05 juin 2026 du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Delphine BARTHÈS, Christine CALVET, Christiane CORBIÈRE, Guilaïne DIEZ et Messieurs Stéphane BOUISSET, Jean-Paul CORBIÈRE, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Bernard SOULET et David VEAUTE.

Absent : Madame Sabrina MANCEAU a donné procuration à Madame Delphine BARTHÈS.
Madame Catherine MENGOSZI a donné procuration à Madame Christiane CORBIÈRE.
Madame Marion THERY a donné procuration à Madame Guilaïne DIEZ.
Monsieur BIAU Lucien a donné procuration à Madame Christine CALVET.

Secrétaire de séance : Madame Christiane CORBIÈRE

Date de la publication : 09 juin 2026

Ordre du jour :

- ↳ Elections sénatoriales : désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants ;
- ↳ Mise en place d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif et associatif ;
- ↳ Subvention exceptionnelle 2026 GDA ;
- ↳ Subvention exceptionnelle 2026 à l'association des Lieutenants de Louvèterie du Tarn ;
- ↳ Prix de la cantine pour la rentrée scolaire 2026-2027 et convention avec le collège de La Catalanié ;
- ↳ Remboursement facture élu ;
- ↳ Renouvellement convention RGPD avec l'ADM 81 ;
- ↳ Aliénation du chemin rural n°3 - Avis d'enquête publique
- ↳ Questions et informations diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 05 mai 2026.

48/2026 : n° 4713 : Elections sénatoriales : désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 08 juin 2026

Vu le Code Electoral;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune (3 délégués et 3 suppléants) ;

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Bernard SOULET, Jean-Paul CORBIÈRE, David VEAUTE et Madame Delphine BARTHÈS.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire et le secrétariat par Madame Christine CALVET.

Election des délégués :

Les candidatures enregistrées : Bien vivre à Brassac, une seule liste.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Claude GUIRAUD ayant obtenu 15 voix est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Madame Christine CALVET ayant obtenu 15 voix est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Monsieur Jean-François FABRE ayant obtenu 15 voix est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Madame Christiane CORBIÈRE ayant obtenu 15 voix est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Monsieur Lucien BIAU ayant obtenu 15 voix est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Madame Sabrina MANCEAU ayant obtenu 15 voix est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

**49/2026 : n° 4714 : Mise en place d'une convention de mise à disposition
à titre gratuit de l'espace sportif et associatif**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition de l'espace sportif et associatif à titre gratuit afin de se protéger contre d'éventuels dommages lors des manifestations exceptionnelles.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention de mise à disposition à titre gratuit, détaillant les modalités applicables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit pour l'espace sportif et associatif qui sera mise en place lors des manifestations exceptionnelles.

50/2026 : n° 4715 : Subvention exceptionnelle 2026 GDA

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Vu la demande écrite adressée à Monsieur le Maire par le GDA d'Anglès - Brassac ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 30,00 € (*trente euros*) pour l'année 2026.

51/2026 : n° 4716 : Subvention exceptionnelle 2026 à l'association de Lieutenants de Louvèterie du Tarn

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Vu la demande par mail adressée à Monsieur le Maire le 05 mai 2026 par le Président de l'association de Louvèterie du Tarn ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 30,00 euros (*trente euros*) pour l'année 2026.

**52/2026 : n° 4717 : Prix de la cantine pour la rentrée scolaire 2026 - 2027
et convention avec le collège de La Catalanié**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Vu la correspondance par courriel en date du 05 juin 2026 du gestionnaire du collège de Brassac informant Monsieur le Maire qu'en raison des hausses tarifaires des denrées alimentaires, le tarif du repas écolier sera fixé à 3,70 € (*trois euros et soixante-dix centimes*) à partir du 1^{er} septembre 2026 ;

Vu la délibération n° 2892 prise au cours du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2019 fixant à 0,05 € (*cinq centimes d'euros*) la participation des familles aux frais de fourniture de serviettes pour chaque repas ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le nouveau tarif du repas de la cantine scolaire de l'école publique Louis Cavaillès à 3,75 € (*trois euros et soixante-quinze centimes*) à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- **APPROUVE** la convention de fourniture des repas aux élèves de l'école publique Louis Cavaillès dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

53/2026 : n° 4718 : Remboursement facture élu
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Lucien BIAU a effectué un achat pour les agents techniques.

Après avoir pris connaissance de la facture correspondante dont la copie est jointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser à Monsieur Lucien BIAU la somme de 56,00 € (*cinquante-six euros*).

54/2026 : n° 4719 : Renouvellement convention RGPD avec l'ADM 81
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention pour la période 2026 - 2029 à la mission de suivi des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ».

La dernière convention est arrivée à son terme et la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission sur la période 2026 - 2029.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention du renouvellement d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De poursuivre cette mission de suivi RGPD avec l'ADM 81 pour la période 2026 - 2029 ;
- De l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à signer tout document afférent à ladite mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement pour le suivi RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission.

55/2026 : n° 4720 : Aliénation du chemin rural n°3 - Avis d'enquête publique
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Vu le Code Rural, et notamment son article L.161-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1 ;

Vu la délibération en date du 22 juillet 2025, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural n°3 de Veirié et de lancer la procédure de cession prévue par l'article L.161-10 du Code Rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 juillet 2025, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 août au 02 septembre 2025 ;

Considérant que le chemin rural n°3 n'est en partie plus utilisé depuis de nombreuses années et n'est plus affecté à l'usage du public ;

Considérant qu'une enquête publique a été réalisée du 18 août au 02 septembre 2025 ;

Considérant les résultats du commissaire enquêteur et son avis favorable avec réserve du 05 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DEMANDE** au propriétaire riverain qui s'est engagé à ré ouvrir à ses frais la partie du chemin rural (*CD voir plan annexe*) actuellement impraticable d'entreprendre les travaux ;

Après ré ouverture de cette portion, le propriétaire riverain sera mis en demeure d'acquérir l'assiette des terrains objet du projet après l'établissement d'un document d'arpentage par un géomètre afin d'en déterminer la surface exacte ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

L'acte de vente sera établi par un acte administratif.

- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront répartis par moitié entre l'acheteur et la commune.

Questions diverses

Face aux excès de vitesse constatés avenue du Sidobre, la municipalité cherche activement des solutions pour garantir la sécurité de tous.

Soucieuse de dynamiser le cœur du village et de favoriser l'accès à la culture pour tous, la municipalité étudie actuellement le projet d'installer une boîte à livres au centre du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19^h25.

Au cours de la séance du 05 juin 2026, le Conseil Municipal a adopté 8 délibérations numérotées de 48 à 55.

Le Maire,
Jean-Claude GUIRAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Guiraud', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire de séance,
Christiane CORBIÈRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christiane Corbière', with a horizontal line underneath.